



# LE BILAN 2013-2016



“ Ce rapport, au-delà des rappels sur la composition du Conseil et sur ses modalités d’organisation traduit la dynamique qui aura porté le Conseil au cours de la mandature 2013-2016, dans le respect des engagements qui auront présidé à son installation.

”

## SOMMAIRE

ÉDITOS .....	4
CONTEXTE LÉGISLATIF .....	5
FONCTIONNEMENT .....	6
LE SECRÉTARIAT GENERAL .....	10
MODUS OPERANDI .....	11
FOCUS SUR LA MANDATURE 2010-2013 .....	12
BILAN DE LA MANDATURE 2013-2016 .....	15
LA PAROLE AUX ACTEURS .....	16
LES TRAVAUX THÉMATIQUES	
TRANSPORTS .....	21
ACCESSIBILITÉ .....	22
SPORT .....	23
POLITIQUE DE LA VILLE / COHÉSION SOCIALE .....	24
ECONOMIE .....	25
ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE .....	28
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE I SCOT NORD DOUBS .....	30
LES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES .....	31
LES COOPÉRATIONS .....	32
LES AGORAS DU CODEV .....	33
LE CODEV HORS LES MURS .....	35
LE CODEV ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .....	36
PERSPECTIVES .....	37
ANNEXES .....	38

## ÉDITOS

**Charles DEMOUGE**

Président de Pays de Montbéliard Agglomération



Le Conseil de Développement a su au fil des années se positionner comme un acteur majeur aux côtés des élu(e)s de l'Agglomération, en apportant un regard citoyen sur les enjeux stratégiques de notre territoire. « Impliquer, participer, proposer et agir », voilà bien l'esprit de la quadrature vertueuse à laquelle je suis profondément attaché. En parcourant ce premier bilan d'activité, rendu obligatoire par l'article 88 de la Loi NOTRe, on découvre l'intensité des travaux portés par chacune des commissions mais aussi l'engagement de bénévoles qui se sont mis au service de l'intérêt général.

En effet, à l'heure où l'on parle de crise de la participation, de dédain vis-à-vis de la chose Publique et Politique, je me réjouis de constater que cette instance d'intelligence collective fait preuve d'un dynamisme et d'une véritable implication des membres, en dépit de leurs engagements professionnels, personnels et associatifs.

Le nombre impressionnant de contributions rendues depuis 2010 dans des domaines d'activités très variés en est la preuve parfaite : Tourisme, Transports, Économie, Habitat, Sport, Culture, Aménagement du territoire, Cohésion Sociale, ...

Autant de propositions pragmatiques au service de notre territoire et de ses habitants. Après une phase réussie de création d'un nouvel EPCI qui compte désormais 72 communes pour environ 142 000 habitants, il s'agit de penser le Conseil de Développement à l'échelle du Pôle Métropolitain, véritable territoire de projets.

Le Conseil de Développement demeure plus que jamais, une force de réflexion et de propositions que nous attendons, pour enrichir les stratégies à venir de notre Agglomération et du Pôle Métropolitain.

**Pierre LAMARD**

Président du Codev



Après six années de gouvernance qui ont bénéficié d'une vraie dynamique de direction et en appui sur un bureau convaincu de la réalité d'une intelligence collective, l'heure n'est pas au bilan autoproclamé, encore moins à l'autosatisfaction du devoir accompli.

Nous sommes à mi-chemin d'un idéal tant dans les principes que dans sa mise en oeuvre. Si nous avons joué pleinement notre rôle de citoyens en participant de manière désintéressée à certaines grandes orientations pour Pays de Montbéliard Agglomération, nous devons nous tendre avec le même enthousiasme vers un autre objectif, à savoir la réussite d'un Pôle Métropolitain innovant et attractif.

À l'heure de la connectivité, de l'internet des objets, de l'intelligence artificielle, de la mobilité intelligente, nous devons être plus que jamais partie prenante d'une créativité et d'une dynamique territoriale, celle de notre bassin de vie. Sachons-nous inscrire dans cette économie de la connaissance si importante aujourd'hui, tout en restant soucieux d'un bien-être collectif et d'un vivre ensemble... tout cela sur fond de renouvellement des pratiques démocratiques que le Codev a tenté d'incarner pendant cette période.

## CONTEXTE LÉGISLATIF...

### 2 textes de lois constitutifs

**Loi du 25 juin 1999 – article 26** (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire LOADDT, dite loi Voynet), instaure les Conseils de Développement.

**Loi NOTRe du 7 août 2015 – article 88** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) vient conforter les Conseils de Développement et précise leur rôle.

*" Un Conseil de Développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.*

*Le Conseil de Développement s'organise librement.*

*L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.*

*Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. "*

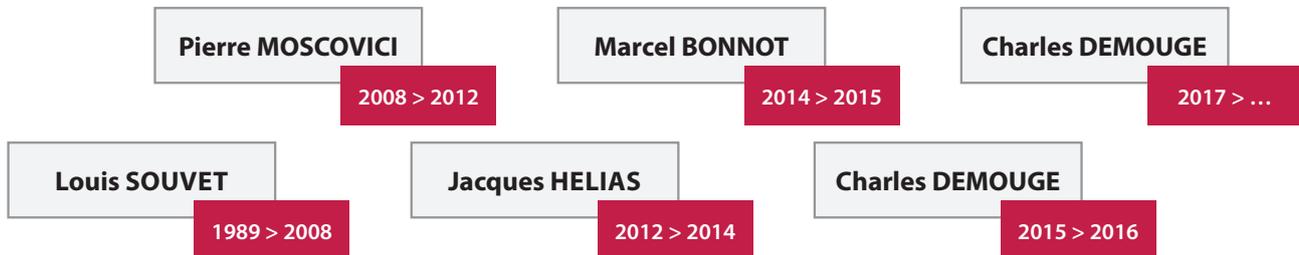
**Dans ce nouveau contexte, le rapport d'activité annuel est désormais une figure imposée par la loi NOTRe.**

*"Le Conseil de Développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. "*

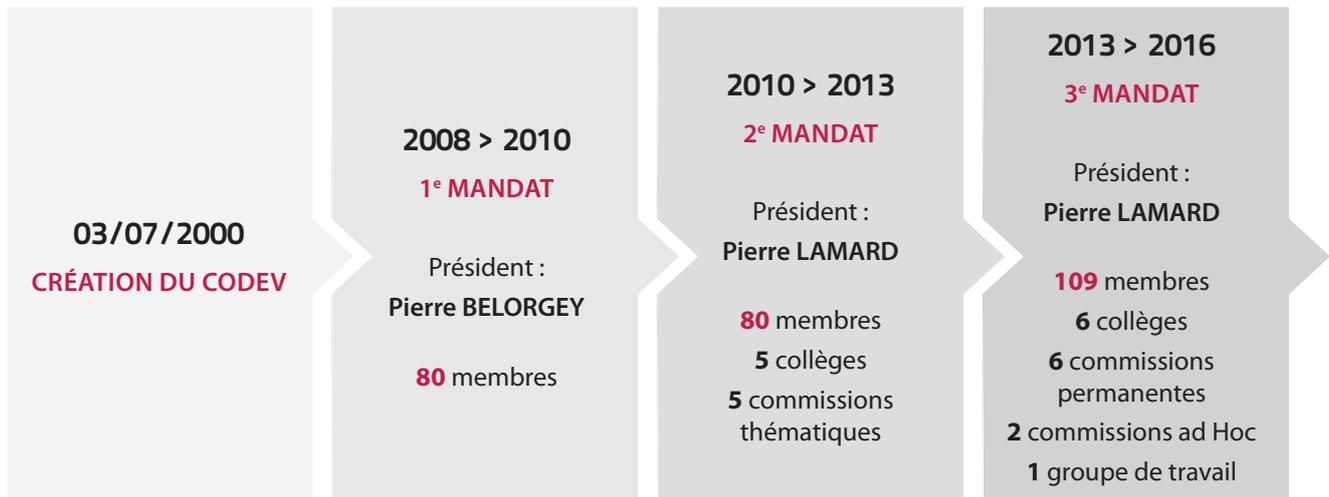


## FONCTIONNEMENT

### La gouvernance de l'EPCI



### Un historique



### Un règlement intérieur

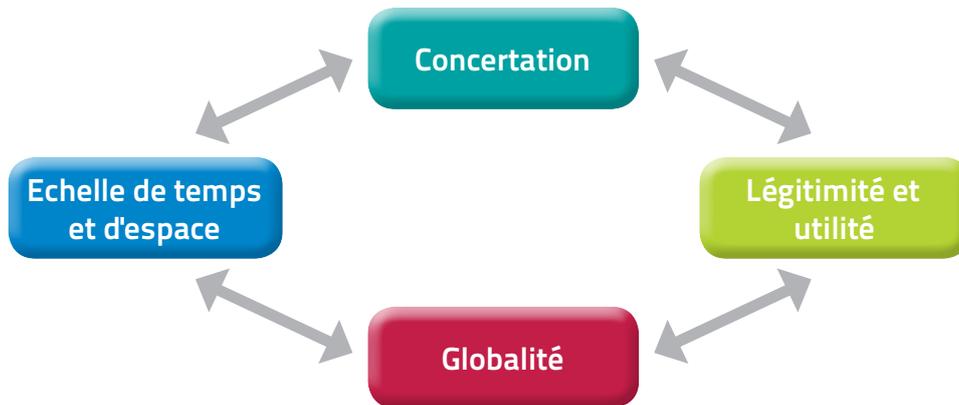
- **9 juillet 2009** : adoption d'un règlement intérieur, traduisant le souci de conforter la légitimité de la démarche, et la recherche d'une large représentation des acteurs sociaux du Pays de Montbéliard.
- **31 mai 2013** : modification du règlement intérieur intégrant un 6<sup>ème</sup> collège intitulé « citoyens volontaires » permettant ainsi un élargissement à 109 membres.

### Des objectifs

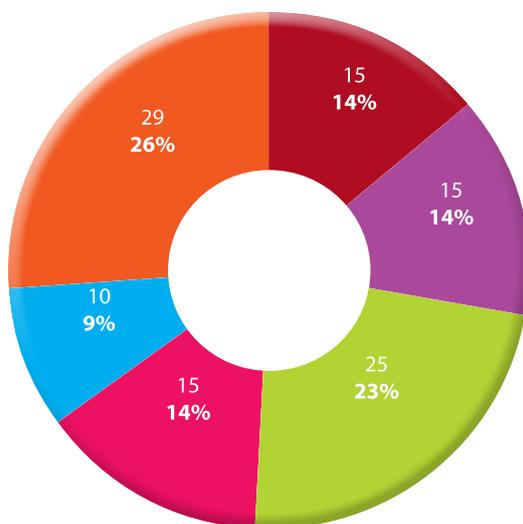
- ▶ Lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire,
- ▶ Force de propositions,
- ▶ Laboratoire d'idées,
- ▶ Espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun,
- ▶ Un des animateurs du débat public territorial,
- ▶ Maillon de la formation à la citoyenneté,
- ▶ Espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales.

Le Conseil de Développement intervient **en complémentarité avec d'autres instances ou initiatives territoriales** (Conseils de quartiers, Conseils citoyens, ...). Il est également partenaire d'organismes à d'autres échelles territoriales, notamment du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER), ainsi que du réseau national des Conseils de Développement.

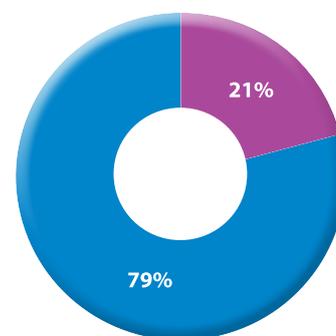
## Des défis



## Une composition à l'image de la société

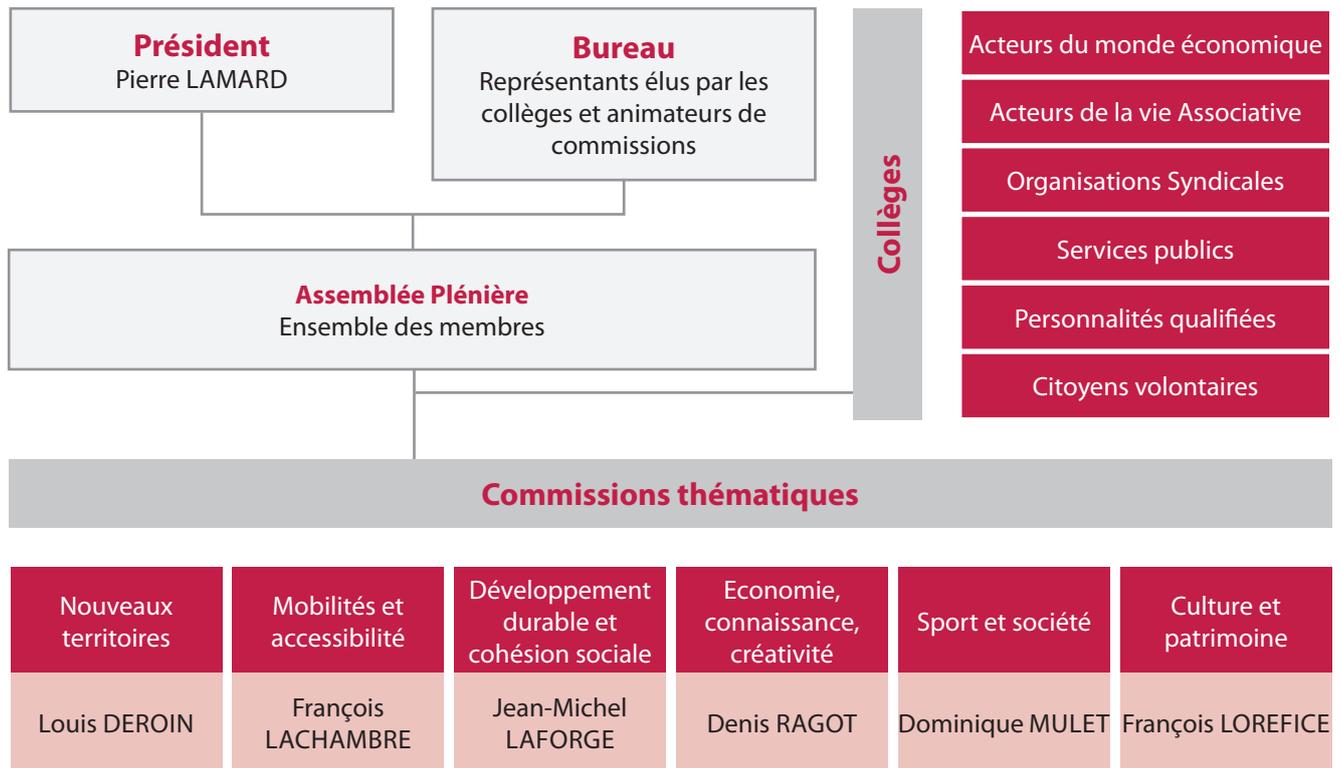


- Acteurs du monde économique
- Organisations syndicales
- Acteurs de la vie associative
- Services publics
- Personnalités qualifiées
- Citoyens volontaires

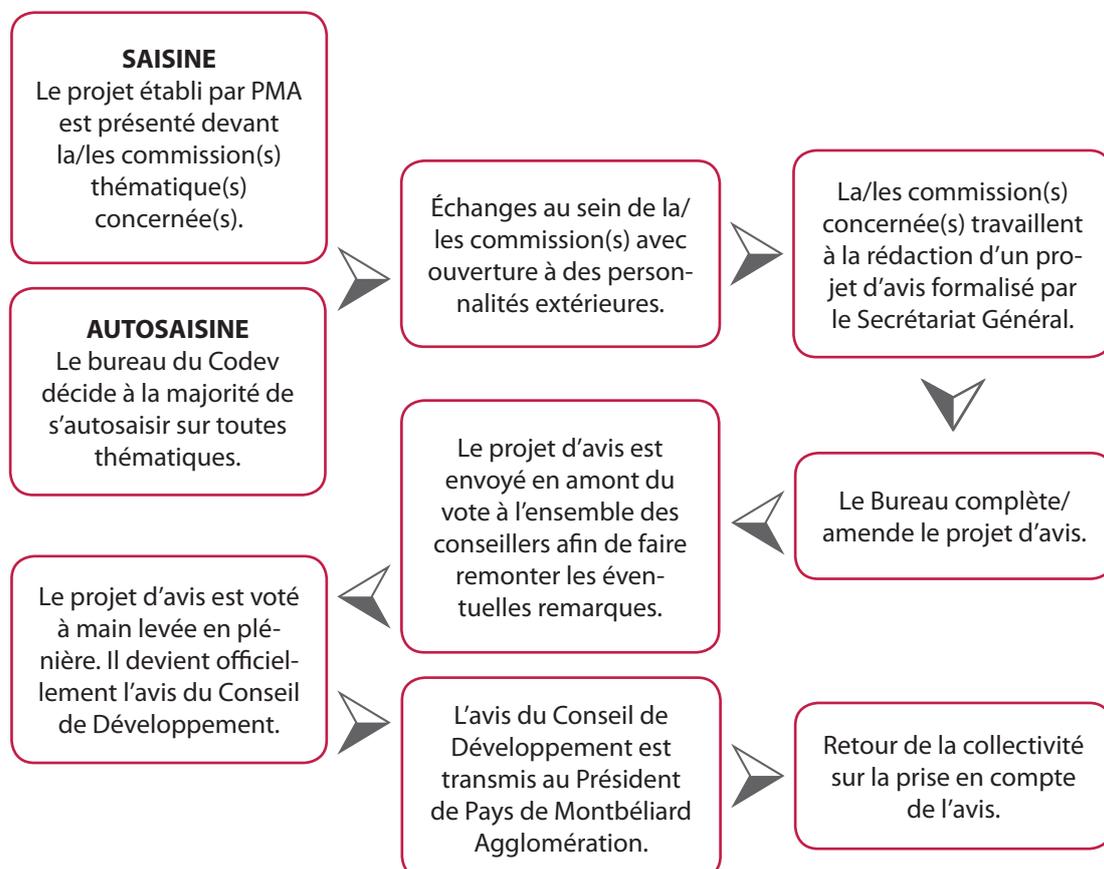


- Actifs
- Retraités

## Une organisation



## Des modalités de travail



## Une territorialité d'action

Le Codev travaille sur le développement du territoire dont les frontières peuvent varier selon les thématiques de travail. Les avis présentés pour l'année 2016 ont été spécifiquement traités à l'échelle du Nord Franche-Comté avec la participation de nombreux acteurs du Territoire de Belfort, notamment.

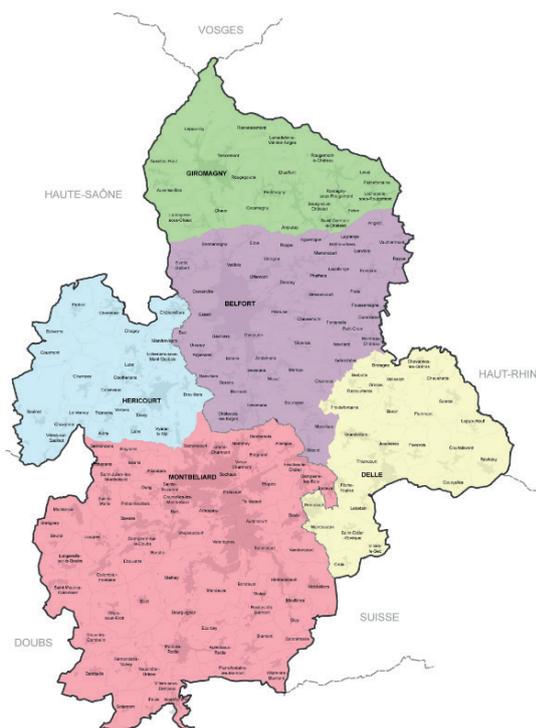
### PMA 29 communes



### PMA 72 Communes



### Pôle Métropolitain 198 communes



## LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**1 équipe** restreinte pour l'ingénierie d'accompagnement.



**Jilali EL RHAZ**

Directeur du Codev  
Chargé de mission au sein de la Direction Générale  
des Services de PMA



**Olivier MASSACRIER**

Assistant du Codev depuis le 4 avril 2016

**1 budget** de fonctionnement

Budget 2016 : 11 250 €

Hommage appuyé à **Sylvie BARNEOD**, assistante du Codev de décembre 2010 à avril 2015, qui est allée vivre une nouvelle aventure professionnelle en tant qu'instructrice au service « Droits des Sols » de PMA.

## MODUS OPERANDI



### CONFÉRENCES / DÉBATS

### TESTS "IN VIVO"



### VISITES



### GROUPES DE TRAVAIL SPÉCIFIQUES



### COOPÉRATIONS



Focus  
sur la Mandature  
**2010-2013**

## CHIFFRES CLÉS 2010-2013

80 membres



1 projet tuteuré



105 réunions



6 tables rondes



5 saisines



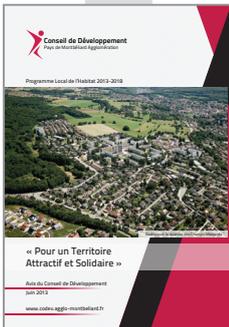
3 auto-saisines



4308 heures cumulées



## LES TRAVAUX 2010-2013

Schéma Touristique  
d'AgglomérationContribution supplétive  
au Schéma Touristique  
d'Agglomération  
« Café de garde » et « bus  
animé d'écologie »Résultat de l'enquête sur  
les loisirs dans le Pays de  
MontbéliardPlan Climat Énergie  
Le citoyen, acteur du  
développement durable  
« pour aller plus loin...  
Agissons »Programme Local de l'Habitat  
2013-2018  
« Pour un territoire Attractif  
et Solidaire »Schéma Sportif  
d'Agglomération  
Pour une politique sportive  
innovante et partagéeNos PME/PMI face au défi de  
l'innovationLes atouts et enjeux du Pays  
de Montbéliard face à la  
mondialisationTransport et Mobilité  
Pour une Organisation  
ambitieuse des transports à  
l'échelle du bassin de vieAire urbaine  
Belfort-Montbéliard  
« entre Mythe et réalité »

Bilan  
de la Mandature  
**2013-2016**

## LA PAROLE AUX ACTEURS



**Odile BANET,**  
Vice-présidente, Collège des services publics

« Ce que je souhaite retenir de mon passage au Codev : la diversité que représentent ses membres, le savant mélange entre le professionnel et le bénévolat, la richesse des échanges, l'intelligence collective, la qualité des productions, le rôle clef des animateurs de commissions, le rôle clef de Jilali et de son assistant, mais aussi l'importance de la convivialité, et enfin les débats parfois musclés en bureau. Ouverture d'esprit, confrontation des idées, lieu de débat, avec le sens du bien commun au coeur de la réflexion et des propositions... autant d'atouts à entretenir et à faire vivre. »



**Michel CLERC,**  
Animateur de la commission ad hoc « Aérodrome »

« J'ai eu un vrai plaisir et fait de belles découvertes, en participant aux travaux de ce Codev de Pays de Montbéliard Agglomération pendant cinq ans. Le plaisir a été grand et permanent : celui de travailler au sein d'une équipe vivante, diverse, généreuse et experte, animée de mains de maîtres, dans une ambiance toujours agréable. Les découvertes ont été multiples, comme les problématiques abordées. Saisines et auto-saisines ont essayé de répondre de façon exclusive aux inquiétudes principales de nos concitoyens : des préoccupations les plus universelles aux incontournables problèmes économiques, des aspects sociaux, culturels aux questions politiques, couvrant l'intérêt général et celui, encore particulier, des populations fragiles... J'ai souffert pourtant de ce qu'il conviendra d'appeler aimablement « l'écart » entre le temps politique et celui du citoyen, de celui entre les besoins des uns et l'intérêt des autres... et vice-versa. La richesse de cette confrontation, l'écoute réelle des élus, permettront pourtant de mieux comprendre les maux de notre société et d'imaginer les moyens de répondre aux risques majeurs qu'elle court aujourd'hui. Il faut être au centre de cette démocratie! Je ne peux qu'engager tous les curieux et les inventifs, les gens pressés et les ambitieux, à rejoindre notre instance. »



**Louis DEROIN,**  
Animateur de la commission « Nouveaux Territoires » et « SCOT ND »

« Être force de propositions avec un regard au-delà des clivages, telle est ma vision de l'engagement au sein d'un conseil de développement. Et quel meilleur terrain pour mettre cela en oeuvre que celui sur la thématique de l'aménagement des territoires avec la commission Nouveaux Territoires ? Les chantiers entrepris, les sujets traités, les saisines rendues, l'ont été avec un regard à 359° ; la perfection n'existe pas, même dans une agora telle que notre Codev. Cela implique :

- des moyens humains pour accompagner les conseillers.
- un regard au-delà de nos propres limites territoriales.
- d'adapter le spectre de la société civile aux sujets traités.
- de l'engagement, de l'objectivité, du temps offert à la réflexion collective.
- un Codev autonome dans son action mais soutenu par sa collectivité de rattachement.

Nous capitalisons ici ces éléments. C'est pourquoi nous savons être une force pertinente de propositions. »



**François LACHAMBRE,**  
**Animateur de la commission « Mobilités & Accessibilités »**

“ Lors de son installation, en 2008, cette assemblée consultative, imposée par la loi, a été souvent perçue avec scepticisme sinon avec méfiance par les élus et les services.

La qualité de ses travaux et son indépendance en ont fait une institution reconnue et respectée, même si ses recommandations ne sont pas toujours entendues.

Au cours du dernier mandat, le « Codev » a fait preuve de maturité en s'engageant dans des voies nouvelles : la voie de la démocratie participative, en acceptant d'animer le débat public sur le SCoT Nord Doubs, la voie de l'anticipation territoriale, en élargissant les groupes de travail à l'Aire Métropolitaine, avant même sa création, dans différents domaines (commerce, sport, aérodrome, mobilité).

La création en 2013 d'un collège de « citoyens volontaires » a permis un enrichissement des commissions. Malheureusement, la participation réduite de trois collèges (Entreprises, Services Publics, Syndicats de salariés) prive les commissions du regard qu'ils portent sur les thèmes abordés. ”



**Jean-Michel LAFORGE,**  
**Animateur de la commission « Cohésion Sociale et Développement Durable » (2013-2014)**

“ En tant que membre du collège des associations (ADAPEI), j'ai été sollicité par le Président Pierre LAMARD et le Directeur Jilali EL RHAZ, pour animer la Commission cohésion sociale et développement durable du Conseil de Développement. J'ai ainsi pu juger du réel intérêt de participer à une telle instance qui permet à tout représentant de la société civile de pouvoir exprimer des besoins, d'être partie prenante dans les décisions qui engagent l'avenir de nos collectivités.

Cela requiert un réel investissement en matière de pilotage, d'entretien de la dynamique participative, d'appui à l'organisation des commissions, des réunions de travail et des plénières.

Cela nécessite tout d'abord un fonctionnement harmonieux du binôme président/directeur mais également le sentiment pour l'ensemble des membres du Codev d'être légitimes, portés par les élus et surtout que certaines propositions puissent déboucher sur des réalisations concrètes.

Il subsiste néanmoins un point de vigilance de première importance - le désinvestissement possible des participants quand il n'y a pas de retour des Elus aux propositions soumises. Notamment, celles proposées par la commission DD & Cohésion Sociale suite à la saisine sur le Contrat de Ville Unique.

En conclusion, je retiendrai tout d'abord de cette aventure la motivation sans faille des membres de l'instance, tout comme leur diversité (garant d'une importante représentativité) ; mais également le vif intérêt manifesté par les Élus qui s'est traduit par un engagement concret - création d'un garage solidaire - dans le cadre du projet Émergence. ”



**François LOREFICE,**  
**Animateur de la commission « Culture & Patrimoine »**

“ L'animation de la commission « Culture & Patrimoine » ainsi que ma participation au bureau et aux différentes commissions du Codev, m'ont permis de relever quelques éléments significatifs.

La pluralité des participants d'horizons très divers donne un éventail des sensibilités et des perceptions qui sont vécues par nos concitoyens.

Les préoccupations des Élus et des services de la Communauté d'Agglomération qui « missionnent » le Codev sont trop souvent dans la gestion des sujets d'actualité. Les contributions des commissions ont apporté des résolutions concrètes et avec une application immédiate, mais aussi une vision qui s'inscrit dans le temps, aussi bien passé que futur.

Nos points d'évolutions devront, peut-être, se porter sur la participation au sein du Codev de plus de jeunes, tant au niveau des commissions que des intervenants. Ils pourront nous apporter un angle de vue important pour l'avenir... ”



**Dominique MULET,**  
Animateur de la commission « Sports & Société »

“ Ce mandat a vu l'ouverture sur Belfort et nous avons très vite perçu que la bonne échelle de réflexion pour l'avenir de notre territoire devenait le Pôle Métropolitain. L'action du Conseil de Développement a été efficiente dans les propositions émanant d'un groupe de la société civile qui se composait à la fois d'utilisateurs et d'experts, un mixte détonnant. Cette vision décalée de celle des techniciens a et j'en suis convaincu donné à nos élus un éclairage complémentaire à celui qui consiste parfois à ne montrer qu'une vision purement technocratique. Mais le Conseil de Développement doit être écouté au plus haut niveau de la gouvernance pour lui donner le poids qu'il mérite dans notre société. Nous n'attendons pas que la vision issue de notre réflexion soit mise en application systématiquement mais qu'elle soit écoutée et qu'elle intègre la réflexion globale. Je ne regrette aucunement les heures passées bénévolement à réfléchir au devenir de notre territoire et je suis fier d'avoir apporté ma pierre à l'édifice d'un territoire où il fait bon vivre. ”



**Denis RAGOT**  
Animateur de la Commission E2C

“ Je me suis engagé avec plaisir et envie au sein du Codev en tant que citoyen volontaire. Ma motivation principale était de participer humblement aux réflexions sur l'avenir de notre territoire et de donner un point de vue hors politique vers nos élus. Une fois intégré au Codev, j'ai accepté la proposition d'animer la commission « Économie, Connaissance et Créativité » avec honneur et responsabilité, mais avec quelques craintes devant la tâche à accomplir. Lors de cette mandature, j'ai pu compter sur l'ingénierie d'accompagnement du Secrétariat Général du Codev, ainsi que sur les membres du bureau et naturellement, sur les membres actifs de la commission... membres que je remercie chaleureusement pour leur participation assidue. Nous avons travaillé sur des dossiers d'importance territoriale (Projet Émergence, Le bois, l'industrie du numérique) avec je pense des propositions intéressantes. Nous avons également lancé quelques idées qui se sont concrétisées (rencontre laboratoire / industrie ; petit déjeuner de présentation des activités de recherche (« petit déjeuner de l'innovation ») ; journées portes ouvertes des laboratoires ; ...). Surtout, et ceci est vrai pour l'ensemble des commissions, nous avons travaillé avec une vision du territoire élargie (vision Nord Franche Comté), en prémisses du Pôle Métropolitain car la vie ne s'arrête pas aux frontières géographiques. Je garde un excellent souvenir de ces 3 ans et demi passé à vos côtés. Ils ont été pour moi riche de partage, d'échanges, d'apprentissage, de propositions, et pas seulement dans la commission Économie Connaissance et créativité, mais également dans toutes les autres (sport, culture, transport, commerce, ...). C'est donc avec sympathie que je remercie tous les participants et animateurs du Codev ainsi que nos élus pour leur écoute et leur participation à nos travaux. ”



**André VILLEMIN**  
Vice-président, collègue des associations

“ Partisan de la démocratie participative, ce fut pour moi un plaisir et un honneur de siéger au sein du Conseil de Développement. J'ai apprécié la qualité, la richesse des débats, la volonté de chacun d'oeuvrer au service des habitants de notre communauté de tutelle. Un regret toutefois, celui que le Conseil de Développement n'ait pas été saisi sur le dossier du « Pôle Métropolitain » l'empêchant ainsi de participer à la priorisation de ses compétences. Je souhaite à notre future assemblée d'en faire un de ses objectifs. Remerciements sincères aux élus et techniciens de PMA pour la qualité de leurs soutiens. ”

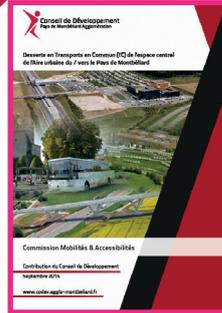
## CHIFFRES CLÉS 2013-2016



# LES TRAVAUX 2013-2016



**Un projet partagé...**  
pour développer un transport public efficient dans l'Aire Urbaine



**Desserte en Transport en Commun de l'espace central de l'Aire Urbaine vers le Pays de Montbéliard**



**Désenclaver les liaisons TER Nord Franche-Comté – Sud Alsace :** pour soutenir une nouvelle dynamique inter-régionale



**Mobilités**  
Pour une mise en cohérence des offres de transports aux différentes échelles du territoire



**Accessibilité**  
Quelles réalités sur le Pays de Montbéliard ?



**Quelle Stratégie Sportive**  
Pour les habitants et usagers du Pôle Métropolitain ?



**Participation et implication des habitant(e)s**  
Du « faire pour » au « faire ensemble »



**Filière BOIS ?**



**Comment faire du Numérique** un levier essentiel pour l'attractivité et le développement du Nord Franche-Comté ?



**Le Commerce :** Un levier puissant de développement économique du Nord Franche-Comté



**Du Ballon au Lomont...**  
Quel signe d'identité pour le Pays de Montbéliard... Terre d'Histoire, d'Invention et de Prouesse Technologique ?



**Aérodrome du Pays de Montbéliard**  
Un atout phare pour l'attractivité du Nord Franche-Comté

# TRANSPORTS



**Animateur de la commission**

**François LACHAMBRE**

## Chiffres clés

- ▶ **18** réunions
- ▶ Moyenne de **16** participants par réunion - **673,5** heures cumulées
- ▶ **4 contributions en auto-saisine**
  - " **Un projet partagé...** pour développer un transport public efficient dans l'Aire Urbaine " (Septembre 2014)
  - " **Desserte en Transport en Commun de l'espace central de l'Aire Urbaine vers le Pays de Montbéliard** " (Décembre 2014)
  - " **Désenclaver les liaisons TER Nord Franche-Comté – Sud Alsace pour soutenir une nouvelle dynamique inter-régionale**" (actualisée en août 2016)
  - " **Mobilités - Pour une mise en cohérence des offres de transports aux différentes échelles du territoire** " (Décembre 2016)

## A retenir...

- ▶ Prolonger les dessertes Mulhouse-Belfort, jusqu'à Montbéliard au moins, pour supprimer les correspondances à Belfort.
- ▶ Mise en place d'un cadencement sur l'ensemble de l'axe Mulhouse- Dijon. Ces scénarii sont à étudier sans attendre pour permettre une mise en place dès la mise en service de la desserte ferroviaire de l'Euro-Airport.
- ▶ Créer une gouvernance et un réseau coordonné de transports publics à l'échelle du bassin de vie.
- ▶ Préserver le réseau ferroviaire existant (Pont de Roide, Audincourt, Giromagny).
- ▶ Etudier systématiquement l'impact sur les répartitions modales, des décisions touchant à l'urbanisme et aux transports.
- ▶ Organiser les transports en prenant en compte les frontaliers, les scolaires et la population rurale.
- ▶ Favoriser les débats et la concertation en amont et pendant la réalisation des grands projets.

## ACCESSIBILITÉ



**Animateur de la commission**

François LACHAMBRE

### Chiffres clés

- ▶ **9** réunions
- ▶ Moyenne de **13** participants par réunion - **293** heures cumulées
- ▶ **1 contribution en auto-saisine**  
**" Accessibilité, Quelles réalités sur le Pays de Montbéliard ? "** (Décembre 2016)

### A retenir...

- ▶ Désigner un conseiller communautaire chargé de l'accessibilité.
- ▶ Définir et animer une politique d'accessibilité.
- ▶ Pratiquer la concertation avec les associations locales, de la conception à la réception des aménagements.
- ▶ Rétablir le dispositif de label PDU (Plan de Déplacement Urbain).
- ▶ Constituer un service de conseil (centre de ressources) en accessibilité auprès des communes.
- ▶ Renforcer le service de Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).
- ▶ Veiller à l'exemplarité des éco-quartiers en matière d'accessibilité.

# SPORT



**Animateur de la commission**

**Dominique MULET**

## Chiffres clés

- ▶ **8** rencontres
  - 6 au siège de PMA
  - 1 au Stade Serzian (Belfort)
  - 1 au Pôle Bartholdi (Belfort)
- ▶ Moyenne de **20** participants par réunion - **329** heures cumulées
- ▶ **1** contribution en auto-saisine  
**"Quelle stratégie sportive, pour les habitants et usagers du Pôle Métropolitain ?"** (Décembre 2016)

## A retenir...

- ▶ Le Pôle Métropolitain devra jouer un rôle de chef de file en matière de définition et de conduite de la politique sportive du territoire.
- ▶ Création d'un guichet de service sur Montbéliard et travail en synergie avec celui de Belfort.
- ▶ Création d'un Pôle médical à l'échelle du NFC autour de deux axes : Pôle santé et Centre Médico-Sportif.
- ▶ Développer une plateforme de formation professionnelle.

## POLITIQUE DE LA VILLE / COHÉSION SOCIALE



**Animateur de la commission**

Jean-Michel LAFORGE

### Chiffres clés

- ▶ **15** réunions
- ▶ Moyenne de **15** participants par réunion - **444** heures cumulées
- ▶ **1 contribution en saisine**  
**"Participation et implication des habitant(e)s – Du « faire pour » au « faire ensemble " (Décembre 2014)**

### A retenir...

- ▶ Rétablir la confiance pour (re)donner l'envie de participer.
- ▶ Faciliter l'accès aux espaces et aux moyens d'expressions.
- ▶ Davantage former les élus, techniciens et citoyens à l'exercice de la délibération.
- ▶ Co-production d'une charte de la Participation intégrée et innovante à l'échelle de l'agglomération... les signataires s'engageraient dans un processus démocratique privilégiant l'écoute, le dialogue, la transparence.

## ÉCONOMIE



### Commission Économie, Connaissance et Créativité

**Animateur de la commission**

**Denis RAGOT**

#### Chiffres clés

- ▶ **19** réunions
- ▶ Moyenne de **15** participants par réunion - **619** heures cumulées
- ▶ **2 contributions en auto-saisine**
  - Filière BOIS ?
  - Comment faire du Numérique un levier essentiel pour l'attractivité et le développement du Pôle Métropolitain ?

#### A retenir... Contribution " Bois "

- ▶ Mutualiser les données sur l'offre et la demande : avoir un « Monsieur Bois » clairement identifié au niveau de l'Aire Urbaine.
- ▶ Investir dans la recherche et l'innovation.
- ▶ Développer les relations entre les laboratoires, organismes de formation et les entreprises de la filière.
- ▶ Développer le bois construction.

#### A retenir... Contribution " Numérique "

- ▶ Le territoire doit se doter d'une véritable stratégie numérique partagée à l'échelle du Nord Franche-Comté.
- ▶ Accompagner la transition digitale des TPE et PME, du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et du tourisme.
- ▶ Développer la « fertilisation » croisée avec les secteurs d'excellence du territoire : automobile, transports, énergie, tourisme, culture, agriculture.
- ▶ Faire du numérique un outil d'accès à la culture et de développement de nouvelles pratiques culturelles et touristiques.
- ▶ Favoriser l'inclusion sociale et la citoyenneté par le numérique et le développement des usages.
- ▶ Renforcer l'innovation technologique par le développement du concept de "living lab".
- ▶ Réussir le challenge de l'Open Data.
- ▶ Le territoire doit se positionner sur les secteurs stratégiques d'avenir - Internet des objets, Big Data, Data Center, Silver Economie, E-Santé,...

## Groupe de travail Commerce

**Animateur de la commission**

**Louis DEROIN**

### Chiffres clés

- ▶ **2** réunions
- ▶ Moyenne de **21** participants par réunion - **89** heures cumulées
- ▶ **1 contribution en auto-saisine**  
**" Le Commerce, un levier puissant de développement économique du Nord Franche-Comté "** (Décembre 2016)

### A retenir... Contribution " Attractivité Commerciale "

- ▶ Conduire des opérations mixtes Habitat-Commerce.
- ▶ Améliorer l'accessibilité aux commerces.
- ▶ Maintenir les équipements générateurs de flux ou de trafic en Centre Ville.
- ▶ Développer le concept de management de Centre Ville.
- ▶ Améliorer l'ambiance d'achat.
- ▶ Repenser l'animation commerciale.
- ▶ Fédérer les associations de commerçants à l'échelle du Nord Franche-Comté.
- ▶ Accompagner la transition digitale du commerce, de l'artisanat et du tourisme.
- ▶ Créer un observatoire de la consommation, de l'offre, de la demande et des flux à l'échelle du Nord Franche-Comté.
- ▶ Communication externe : construire une stratégie et la mettre en oeuvre, visant à promouvoir l'offre commerciale Nord Franc-Comtoise vers les zones de chalandise à conquérir : Sundgau, Canton du Jura, Plateau de Maïche, Baume les Dames, Nord Haute Saône.

### A retenir... Contribution " Urbanisme Commercial "

- ▶ Favoriser à court terme un InterSCot.
- ▶ Construire un seul SCoT pour le Nord Franche-Comté à long terme.
- ▶ Consulter les acteurs du commerce en amont de l'établissement des documents d'urbanisme et des schémas d'organisation des transports à l'échelle du Pôle Métropolitain.
- ▶ Encourager les opérations de restructuration, de mutation d'usage et d'adaptation qualitative des surfaces de ventes.
- ▶ Encourager l'organisation du monde consulaire à l'échelle du Nord Franche-Comté. Affirmer que les 3 pôles commerciaux périphériques sont Bessoncourt, Andelnans et Pied des Gouttes. Pour les 2 derniers mener une politique ambitieuse de modernisation du concept de zone commerciale répondant à 2 objectifs d'importance égale, notamment créer de l'attractivité commerciale majeure (concept nouveau et original) afin d'attirer du chaland hors NFC sans pénaliser les centres villes.
- ▶ Limiter les possibilités d'extension des zones périphériques aux seuls projets s'inscrivant dans une logique de diversification de l'offre commerciale et intéressant des secteurs d'activités en développement, complémentaires du centre-ville.
- ▶ Orienter les développements commerciaux sur des secteurs bien desservis par les transports en commun.
- ▶ Opérer un aménagement commercial dans une logique de polarisation et de densification des zones commerciales existantes.
- ▶ Créer une instance consultative du commerce pour la zone de chalandise.

## Projet "Émergence"

Suite à la restitution des États Généraux de l'Économie Sociale et Solidaire en novembre 2011, la Région Franche-Comté a lancé une démarche projet visant à mettre en place un « dispositif expérimental innovant d'appui à l'émergence de projets d'utilité sociétale en Franche-Comté ».

PMA a choisi d'associer le Codev à ce projet « Émergence » dès la première heure. Ce dernier a réalisé 96 propositions/pistes/ besoins détectés, qui ont été classés en 8 thématiques générales.

### Réflexions dans 5 commissions

### Chiffres clés

- ▶ **10** réunions
- ▶ **81** propositions retenues sur **96**

### A retenir... Projet "Émergence"

- ▶ Mobilités /déplacements : mettre en place un garage solidaire sur le territoire de PMA.
- ▶ Tourisme : créer un Centre International de Séjours (CIS) dans un lieu riche en histoire, ou autour de la véloroute.
- ▶ Circuits courts : créer une épicerie solidaire.
- ▶ Filière Bois : développer la R & D : Ex : le bois sans colle, avec la cellulose.
- ▶ Économie circulaire : inventer et mettre en place une filière de déconstruction / démolition de bâtiments et recyclage.

## ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



### Commission Culture et Patrimoine - Groupe de travail "Ad hoc label"

**Animateur de la commission**

**François LOREFICE**

#### Chiffres clés

- ▶ **10** réunions
- ▶ Moyenne de **13** participants par réunion - **268** heures cumulées
- ▶ **1 contribution en auto-saisine**  
**Du Ballon au Lomont... Quel signe d'identité pour le Pays de Montbéliard... Terre d'Histoire, d'Invention et de Prouesse Technologique ?** (Décembre 2014)

#### A retenir...

- ▶ Face à un capital dormant, le Codev exhorte les acteurs locaux (Elus, etc), à capitaliser de manière plus dynamique sur l'image du Pays de Montbéliard...
- ▶ Profiter de la réhabilitation d'un site industriel pour y créer une structure moderne dédiée à la recherche et à l'innovation en intégrant l'histoire des hommes qui ont construit notre patrimoine.
- ▶ Installer des panneaux d'informations et des bornes numériques pour accéder aux différents lieux et centres d'intérêts mettant en valeur tous les atouts de notre patrimoine.
- ▶ Attirer les médias nationaux et soutenir des productions audiovisuelles qui valorisent l'histoire du Pays de Montbéliard.

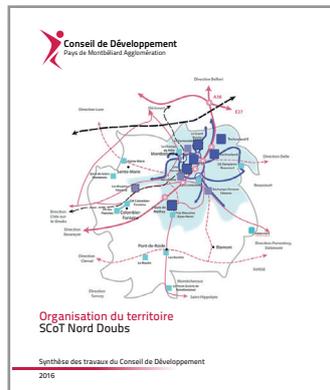
## Commission Avenir de l'Aérodrome

<b>Animateur de la commission</b>	<b>Michel CLERC</b>
<b>Chiffres clés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>17</b> réunions</li> <li>▶ Moyenne de <b>8</b> participants par réunion - <b>326</b> heures cumulées</li> <li>▶ <b>1 contribution en saisine</b>  <b>" Aérodrome du Pays de Montbéliard, un atout phare pour l'attractivité du Nord Franche-Comté "</b>            (Décembre 2016)</li> </ul>	
<b>A retenir...</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Définir un projet global partagé au niveau du Pôle Métropolitain.</li> <li>▶ Améliorer l'accueil, l'accès et la communication pour plus de visibilité.</li> <li>▶ Développer la maintenance aéronautique et activités industrielles : axes majeurs de développement.</li> <li>▶ Intégrer la plateforme dans le réseau des Activités économiques/touristiques/de loisirs au service du renforcement de l'attractivité de territoire.</li> <li>▶ Impulser la création d'une structure unique regroupant les utilisateurs de la plateforme.</li> <li>▶ Nécessité d'un engagement fort des partenaires pour développer l'aviation d'affaire et les vols commerciaux de loisirs qui constituent un potentiel de développement économique fort.</li> </ul>	



*Remise officielle de la contribution au Président de PMA  
et au Président du Syndicat Mixte de l'Aérodrome - 13/01/2017*

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | SCOT NORD DOUBS



Pour rappel, en 2014, le Syndicat mixte du SCoT Nord Doubs a invité le Conseil de Développement de Pays de Montbéliard Agglomération (Codev) à exprimer son point de vue à chacune des étapes du projet en cours de SCoT ND (Diagnostic, PADD et DOO).

Le Codev remercie les élus de cette initiative qui contribue à l'exercice de la démocratie participative sur notre territoire et répond à la vocation du Codev.

Par ses avis, le Codev entend apporter une vision complémentaire de celles des élus et des experts, exprimant les attentes de citoyens du Nord Franche-Comté quant à l'évolution de leur espace de vie dans les 10 ou 15 ans à venir.

Outre l'examen des documents fournis par le syndicat mixte et l'Agence d'Urbanisme, ce travail se fonde sur l'état des lieux que les citoyens (expertise d'usage), membres de la commission de concertation du Codev, perçoivent et sur une ambition économique, sociale et environnementale de développement pour leur territoire.

**Animateur de la commission**

**Louis DEROIN**

### Chiffres clés

- ▶ **13** réunions
- ▶ Moyenne de **26** participants par réunion - **860** heures cumulées
- ▶ **1** avis sur le Diagnostic (mars 2015)
- ▶ **1** avis sur le PADD (mars 2016)

Décembre 2016  
Janvier 2017

Printemps 2017

Été 2017

Février 2018

**Complément au DOO sur :**

- le volet commerce
- le volet environnement

- Réunion PPA
- Réunion publique
- Restitution Codev

**Arrêt du projet**

**Approbation du schéma**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Le Conseil de Développement se réunit environ deux fois par an en assemblée plénière. Ces rencontres sont des réunions générales d'information afin de sensibiliser les membres sur une thématique donnée. Elles permettent également d'adopter les avis et contributions qui seront remis au Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

### Chiffres clés

- ▶ 7 réunions
- ▶ Moyenne de 74 participants par réunion - 1021 heures cumulées

## Assemblée plénière du 13 décembre 2016

Le Conseil de Développement a reçu Monsieur **Charles DEMOUGE, Président de Pays de Montbéliard Agglomération** pour lui présenter les derniers travaux ainsi que pour une séance d'échanges autour de l'élargissement de l'Agglomération et des perspectives d'avenir du Conseil.

Les grandes orientations débattues

- ▶ **Un territoire d'action : le Pôle Métropolitain...**



## LES COOPÉRATIONS

### Coordination Nationale des Codev (CNCD)

- ▶ **Association loi 1901, la CNCD fédère les Conseils de Développement de tous les territoires – Pays, PETA, Agglomération, Communauté Urbaine ou Métropole. Riche de cette pluralité, elle porte l'ambition partagée d'une démocratie participative et territoriale auprès des institutions publiques, politiques, associatives et des réseaux de réflexion.**
- ▶ Siège social : 22 rue Joubert, Paris 19<sup>e</sup>.
- ▶ 70 Conseils de Développement sont membres de la CNCD.
- ▶ Cotisation annuelle fixée à 0,01€/habitant.
- ▶ Le Président du Codev de PMA est membre titulaire du Conseil d'Administration de la CNCD.
- ▶ 10<sup>e</sup> rencontre nationale des Codev | 2013 | Nantes.
- ▶ 11<sup>e</sup> rencontre nationale des Codev | 2014 | Plaine Commune.



### Agence d'Urbanisme

- ▶ **Enjeux et perspectives d'un Pôle Métropolitain sur notre territoire : l'exemple du Sillon Lorrain (31/05/2016) - Pascal TATON**

### Enseignement supérieur

- ▶ Conférence débat IUTBM / MFR Mandœuvre | 10/12/2015 | Belfort
- ▶ Projet tuteuré « La place des jeunes au Codev » | 12/01/16 – 05/04/2016
- ▶ Projet tuteuré avec les étudiants du MEL AERO (Aérodrome) | 20/10/16–20/12/2016
- ▶ Journée d'accueil des étudiants IUT BM | 20/05/2016
- ▶ Tenue d'un stand au sein du village étudiants de la manifestation « Bienvenue aux étudiants / Color run » | 29/09/2016
- ▶ Présentation du Codev aux étudiantes de la MFR de Mandœuvre | 01/12/2016



### Le CESER

- ▶ **Audition du Conseil de Développement par le CESER | 12/06/15 | Besançon**

### Réseau des acteurs de l'habitat en Bourgogne

- ▶ **Présentation des travaux du Codev en matière d'habitat et d'attractivité | 10/09/15 | Dijon**

### Franche-Comté Active

- ▶ **Intervention du Directeur du Codev au séminaire " Entreprises de territoire : nouvelle réponse pour créer les emplois de demain " | 13/10/14 | Besançon**

## LES AGORAS DU CODEV



► 18/10/2010

« Pollinisation et politiques publiques : quel territoire innovant dans la mondialisation et l'Union Européenne ? »

Yann MOULIER-BOUTANG

*Professeur de Sciences économiques UTC*



► 12/04/2011

« 25 ans de Développement Durable : quel bilan ? »

Dominique BOURG

*Professeur à l'Université de Lausanne*



► 14/02/2012

« Périurbanisation et demande contemporaine d'habitat des ménages »

Yves CHALAS

*Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble*



► 14/12/2012

« Les atouts et enjeux du Pays de Montbéliard face à la mondialisation »

Javier VARELA

*Directeur de Site PSA de Sochaux*



► 26/09/2013

« Démocratie locale, démocratie participative : Quel futur pour la démocratie ? »

Yves SINTOMER

*Professeur en Science Politique, Université de Paris 8*



► 03/04/2014

Questions à **Pascal BERION**

*Maître de Conférences en aménagement de l'Espace et Urbanisme,  
Laboratoire TheMA de l'Université de Franche-Comté*



► 02/12/2014

« Numérique et Démocratie : Une opportunité pour la participation citoyenne ? »

**Laurence MONNOYER SMITH**

*Vice-Présidente de la Commission nationale du débat public  
Professeure des Universités*



► 02/12/2014

« L'expérience de Kingersheim en matière de démocratie participative »

**Jo SPIEGEL**

*Maire de Kingersheim*



► 16/06/15

« Quel Conseil de Développement pour le Pôle Métropolitain ? »  
L'expérience particulière du Codev du Grand Lyon.

**Jean FREBAULT**

*Ex-Président du Conseil de Développement du Grand Lyon*

*Membre du bureau de la Coordination Nationale des Conseils de Développement*



► 03/11/2015

« La métropolisation : effets et enjeux pour le Nord Franche-Comté ? »

**Raymond WOESSNER**

*Professeur de géographie à la Sorbonne, spécialiste dans l'aménagement  
du territoire et invité permanent de l'Association de Prospective Rhénane  
(Strasbourg) en partenariat avec l'ADU du Pays de Montbéliard*

## LE CODEV HORS LES MURS



Test « in vivo » avec les associations d'handicapés pour évaluer l'accessibilité de certains équipements dans le Pays de Montbéliard. Le 24/04/15.



Pôle multimodal de la gare de Besançon Viotte le 19/11/15



Centre Médico-Sportif de Belfort au stade SERZIAN le 22/06/16



Panopack le 15/09/14



Aérodrome Gap-Tallard les 05 et 06/10/16



R & D Moteur le 23/10/14

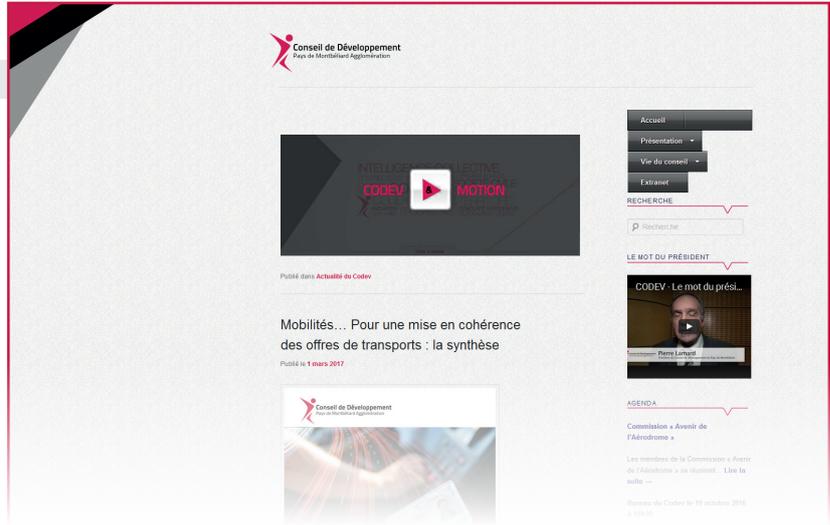


Visite Peugeot Sochaux le 16/06/15

# LE CODEV ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

## Le site internet

[codev.agglo-montbeliard.fr](http://codev.agglo-montbeliard.fr)



## Facebook



CodevMontbeliard

## Twitter



@Codev\_



## PERSPECTIVES

Les récentes lois de réforme territoriale sont à l'origine de la refonte des cartes intercommunales et de la création de nouveaux espaces de coopération (Pôle Métropolitain).

Par conséquent, le Conseil de Développement, instance d'intelligence collective et de prospective, se doit de tenir compte de ces mutations au moment où se pose la question de son renouvellement.

En effet, conformément à son règlement intérieur adopté par délibération du Conseil de Communauté en 2009, le Conseil de Développement doit obligatoirement être renouvelé pour une période de trois ans.

### Deux scénarios juridiquement possibles...

#### ▶ 1<sup>er</sup> scénario

**renouveler le Conseil de Développement à l'échelle du nouvel EPCI** - Pays de Montbéliard Agglomération - crée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 composé de 72 communes avec plus de 140 000 habitants.

#### ▶ 2<sup>nd</sup> Scénario

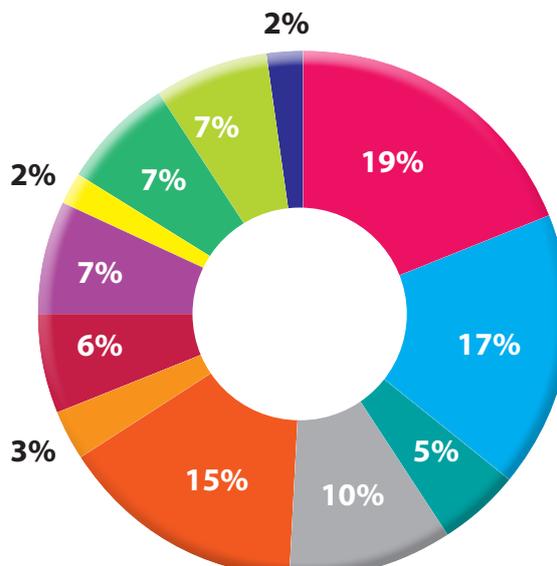
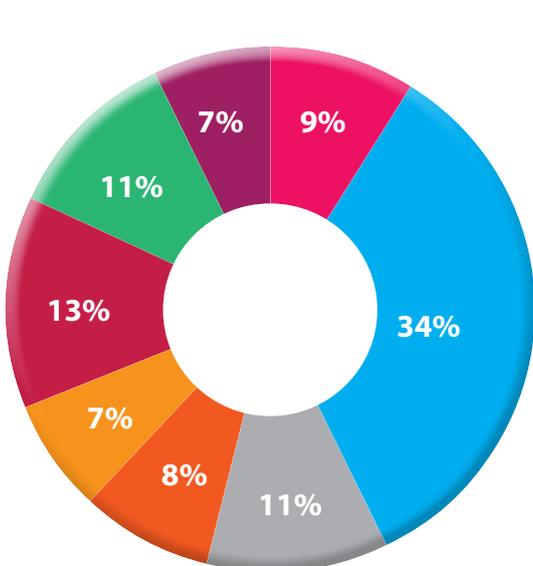
**créer un Conseil de Développement unique**, commun à l'ensemble des intercommunalités qui composent le Pôle Métropolitain. La loi NOTRe du 7 août 2015 (article 88) permet à des EPCI contigus de créer et d'organiser un Conseil de Développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres après validation de leurs organes délibérants.

# ANNEXES

## Activité en heures

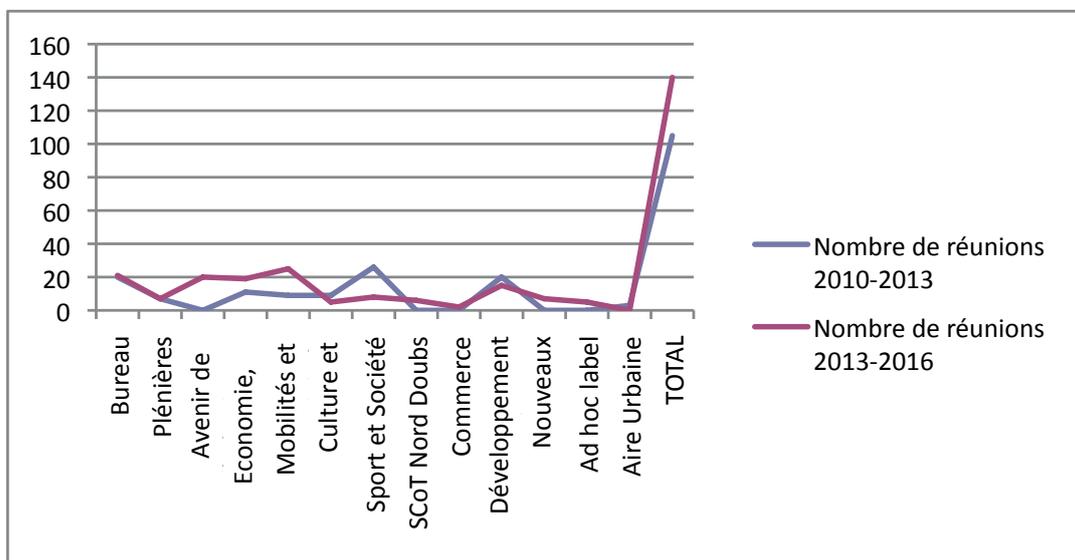
2010-2013 | 4 308 heures cumulées

2013-2016 | 6 034 heures cumulées



- Nouveaux territoires
- Mobilités et accessibilités
- Développement durable (PCET=PLH)
- Bureau
- Sport et Société
- Aire Urbaine
- Plénière
- SCot Nord Doubs
- Ad hoc label
- Avenir aéroport
- Commerce
- Économie, connaissance et créativité
- Culture et patrimoine

## Comparaison mandat 2010-2013 et 2013-2016



## Composition du Codev 2013-2016

### Le Bureau



**Pierre LAMARD**  
Président,  
collège des Personnes Qualifiées



**Dominique MULET**  
Animateur,  
collège des Associations



**Odile BANET**  
Vice-présidente  
collège des Services Publics



**Sacha NIKOLIC**  
Vice-président,  
collège des Citoyens Volontaires



**François LACHAMBRE**  
Animateur,  
collège des Associations



**Denis RAGOT**  
Animateur,  
collège des Citoyens Volontaires



**Jean-Michel LAFORGE**  
Animateur,  
collège des Associations



**André VILLEMIN**  
Vice-président,  
collège des Associations



**Eric BELFILS**  
Vice-président,  
collège des Entreprises



**Michel CLERC**  
Vice-président,  
collège des Personnes Qualifiées



**Hugues METILLE**  
Vice-président  
Collège des Syndicats



**Louis DEROIN**  
Animateur,  
Collège des Entreprises



**François LOREFICE**  
Animateur,  
collège des Personnes Qualifiées

## Les Conseillers par collège

### Collège des entreprises et des acteurs de l'économie

- ▶ CCI :
  - Louis CLIMENT
  - Serge CLERC
- ▶ Chambre Métiers et Artisanat :
  - Thierry HARNISCH
  - Carole RICHARD
- ▶ Chambre Agriculture :
  - Agnès BECOULET
- ▶ CRESS :
  - Gérard CARRE
- ▶ CRRRI 2000 :
  - Christian ARGUELLES
- ▶ Ordre des Experts comptables  
Région Bourgogne Franche-Comté :
  - Samuel CHAVEY
- ▶ EIMI :
  - David BEGUE
- ▶ Cabinet DEROIN :
  - Louis DEROIN
- ▶ CRISTEL :
  - Emmanuel BRUGGER
- ▶ MIGLIERINA-BELFILS :
  - Eric BELFILS
- ▶ Hôtel BRISTOL :
  - Christophe KAAS
- ▶ Pôle Véhicule du Futur :
  - Brigitte MORGULIS
- ▶ PSA :
  - Jean-Charles LEFEBVRE
- ▶ ECTI Aire Urbaine  
(Professionnels Séniors Bénévoles)
  - Roland POSTY

### Collège des associations

- ▶ Sport :
  - ASCAP : Dominique MULET
  - ASM Natation : Gabriel BATTAGLIA
  - Comité du Doubs Judo : René JEANNERAT
  - Club de Tir du Fort Lachaux : Denis DEMARCY
- ▶ Culture :
  - MA Scène Nationale : Arnaud SANTOS
  - Pavillon des Sciences : Pascal REMOND
  - Théâtre de l'Unité : Jacques LIVCHINE
  - Compagnie GAKOKOE : Marcel DJONDO
- ▶ Education et Formation :
  - AFPA : Christian BELLE
  - Trajectoire Formation : Bernard TRIPONNEY
- ▶ Action sociale :
  - ADAPEI : Jean-Michel LAFORGE
  - Restos du cœur : Françoise SCHNEUWLY
- ▶ Défense droits de l'Homme et promotion citoyenneté :
  - CIDFF : Anne-Sophie LIGIER
  - AIAVI : Michel LEHEC
- ▶ Education populaire :
  - FRANCAS : Jean-Louis SCHNEIDER
  - MJC : Guy VANDENEKHOUTE
- ▶ Consommateurs et locataires :
  - CSF : Pierre HENRY
  - CNL : Guylène MATTI
- ▶ Parents d'élèves :
  - PEEP : Vincent JOUET
  - FCPE : André VILLEMIN
- ▶ Etudiants :
  - Atlas Comtois (UFR STGI) : Guillaume STEINBERGER
- ▶ Défense cadre de vie :
  - APTURE : François LACHAMBRE
  - Vergers Vivants : Véronique FIERS-PAMART
  - Vigie Mathéenne : Patrick ERARD
  - Union Apicole du Pays de Montbéliard : Hervald NUEZ

### Collège services publics

- ▶ UTBM :
  - Philippe ZILLIOX (titulaire) et JC SAGOT (suppléant)
- ▶ IUT BM :
  - Stéphane GIVRON
- ▶ CHBM :
  - Pierre ROCHE
- ▶ UFR STGI :
  - Cyrille VERNA
- ▶ CFA :
  - Fabrice PIGUET
- ▶ CFAI :
  - François VIROT
- ▶ GRETA :
  - Xavier BRAHIER
- ▶ CPAM :
  - Jean-Marie LANGLARD
- ▶ Pole Emploi :
  - Catherine DOMON
- ▶ Habitat 25 :
  - Odile BANET
- ▶ IDEHA :
  - Bertrand GAUBERT
- ▶ NEOLIA :
  - Jacques FERRAND
- ▶ Collège Jean Bauhin :
  - Christine LIBOZ
- ▶ Union Départementale des CCAS :
  - Cédric DICHAM

## Collège des syndicats

- ✓ CFDT :
  - Daniel MORASCHETTI
  - Denis PRUNIAUX
- ✓ CFE-CGC :
  - Alain HUSSON
- ✓ CGT :
  - Dalila FONTAINE
  - Yves HAILLANT
  - Christian BONNET
- ✓ UNSA :
  - Hugues METILLE
- ✓ FSU :
  - Nadia BARZNIKA
- ✓ CFTC :
  - Abdelhakim ABBAD

## Collège des personnes qualifiées

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1. Michel CLERC<br><i>Président ADAPEI du Doubs</i>                 | 4. Pierre BELORGEY<br><i>Ancien Président du Codev</i>    | 8. Foudil TEGUIA<br><i>Directeur du SMAU</i>              |
| 2. David MARKEZIC<br><i>Enseignant en marketing et commerce</i>     | 5. François LOREFICE<br><i>Restaurateur</i>               | 9. Pierre LAMARD<br><i>Professeur d'université - UTBM</i> |
| 3. Caroline DEBOUVRY<br><i>Présidente de la CAF du Doubs/ CGPME</i> | 6. Arlette LAROYE<br><i>Directrice Office de Tourisme</i> |   |
|   | 7. Hervé HUILIER<br><i>PDG CREATHES</i>                   |   |

## Collège des Citoyens Volontaires

### TITULAIRES :

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <b>ALLENJOIE</b><br>• Serge ALLEGRE               | <b>DAMPIERRE LES BOIS</b><br>• Marie-Noëlle SARRAZIN | <b>NOMMAY</b><br>• Sacha NIKOLIC                           |
| <b>ARBOUANS</b><br>• Gérard THIEBAUT              | <b>DASLE</b><br>• Roselyne PERRIN                    | <b>SAINTE SUZANNE</b><br>• Laurence CILICHINI              |
| <b>AUDINCOURT</b><br>• Kamel REBAI                | <b>ETUPES</b><br>• Mario PILATI                      | <b>SELONCOURT</b><br>• Patrick JOLISSAINT                  |
| <b>BADEVEL</b><br>• Marc ROUGEOT                  | <b>EXINCOURT</b><br>• François GIROUARD              | <b>SOCHAUX</b><br>• André GROSJEAN                         |
| <b>BART</b><br>• Jean-Marie BOBBIA                | <b>FESCHES LE CHATEL</b><br>• Nicolas FOURMENTIN     | <b>TAILLECOURT</b><br>• Patrick OLLIER                     |
| <b>BAVANS</b><br>• Sylvie BIGARD                  | <b>GRAND CHARMONT</b><br>• Jan ROSS                  | <b>VALENTIGNEY</b><br>• Alain BERNARD                      |
| <b>BETHONCOURT</b><br>• Hakim AGOUNE              | <b>HERIMONCOURT</b><br>• Bernard KLOPFENSTEIN        | <b>VANDONCOURT</b><br>• Frédéric NEGRI                     |
| <b>BROGNARD</b><br>• Stéphane DUMAS               | <b>MANDEURE</b><br>• Adil SLIMANI                    | <b>VIEUX-CHARMONT</b><br>• Manuel GONZALES ALVAREZ CAMPANA |
| <b>COURCELLES LES MONTBELIARD</b><br>• Guy SAUTRE | <b>MATHAY</b><br>• Nicolas FRIOT                     | <b>VOUJEAUCOURT</b><br>• Denis RAGOT                       |
| <b>DAMBENOIS</b><br>• Claude DONZE                | <b>MONTBELIARD</b><br>• Jean CADET                   |  |

### COOPTÉ(E)S :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <b>COURCELLES LES MONTBELIARD</b><br>• Claude PELLIZON                         | <b>MONTBELIARD</b><br>• François CHICOT<br>• David HENRY | <b>VANDONCOURT</b><br>• Christine CHRETIEN |
| <b>FESCHES-LE-CHATEL</b><br>• Bernard FROEHLI<br>• Anne-Sophie LALLEMAND PETIT | <b>NOMMAY</b><br>• Nelly MAIRE                           | <b>VIEUX-CHARMONT</b><br>• Nadine GOUSSE   |

# Règlement intérieur du Codev

## REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (modifié par délibération en date du 31 mai 2013)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard a adopté par délibération en date du 9 juillet 2009 le règlement intérieur de son conseil de développement, marquant ainsi sa volonté de développer les outils de démocratie participative sur son territoire.

Cette démarche s'appuie sur la Loi du 25 juin 2009 pour l'aménagement et le développement du territoire, qui prévoit, dans son article 26, la mise en place d'un Conseil de Développement dans les agglomérations.

Le présent règlement intérieur modifié est le fruit d'une réflexion concertée avec le Bureau du Conseil de Développement. Il traduit le souci de conforter la légitimité de la démarche, et la recherche d'une large représentation des acteurs sociaux du Pays de Montbéliard.

### 1 – FONCTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement est constitué à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Sa fonction est consultative : il apporte aux élus de la Communauté d'Agglomération des avis sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire.

La saisine du Conseil de Développement intervient :  
- par demande écrite du Président de la Communauté d'Agglomération  
- par décision de son Bureau, prise à la majorité des voix.

Il est obligatoirement consulté dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération.

Le Conseil de Développement formalise ses avis par un rapport écrit, qui est transmis au Président de la CAPM. Ce rapport précèdera les conditions d'élaboration de l'avis (nombre de réunions, expertises mobilisées...) et fera apparaître au besoin l'expression des différents points de vue.

### 2 – COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement comprend 109 membres, répartis, dans un souci de représentativité de l'ensemble des acteurs du territoire, en six collèges :

#### 2.1 – Collège des entreprises et des acteurs de l'économie

Il compte 15 membres, soit :

- o 2 représentants désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie
- o 2 représentants désignés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- o 1 représentant désigné par la Chambre d'Agriculture
- o 1 représentant désigné par la Chambre Régionale de l'Economie Solidaire
- o 2 représentants des ordres professionnels (médecins, architecte, notaires...)
- o 7 représentants entreprises locales, dont au moins 1 représentant de PSA.

Pour la désignation des représentants des entreprises locales, un appel à candidatures sera lancé auprès du public. Dans le cas où les candidatures reçues excèdent le nombre de sièges disponibles, les candidats sont invités à coopter leurs représentants.

#### 2.2 – Collège des syndicats de salariés

Il est composé de 15 membres désignés par les organisations syndicales de salariés représentées dans le Pays de Montbéliard (CGT – CFDT – CGT-FO – CFTC – CFE-CGC – UNSA – SUD – FSU).

Les sièges sont répartis de la manière suivante :

- un siège pour chacune des organisations soit 8 sièges
- les 7 autres au prorata des résultats locaux aux élections prudhommales les plus récentes.

A la date de l'adoption du présent règlement, et au vu des résultats des élections prudhommales de 2008, ces 7 sièges sont répartis entre :

- CGT : 3 sièges
- CFDT : 2 sièges
- FO : 1 siège
- CFTC : 1 siège.

Il est demandé aux syndicats disposant de plusieurs représentants de veiller à la diversité des origines professionnelles (industrie automobile, autres secteurs industriels, services...).

#### 2.3 – Collège des associations

Il est composé de 25 membres répartis en 10 catégories :

- o Associations sportives (4 représentants)
- o Associations culturelles (4 représentants)
- o Associations de défense du cadre de vie (4 représentants)
- o Associations d'action sociale (2 représentants)
- o Associations d'éducation et de formation (2 représentants)
- o Association de défense des droits de l'homme et de promotion de la citoyenneté (2 représentants)
- o Associations d'éducation populaire (2 représentants)
- o Associations de consommateurs, des usagers et des locataires (2 représentants)
- o Associations de parents d'élèves (2 représentants)
- o Associations d'étudiants (1 représentant)

excèdent le nombre de sièges disponibles, les candidats sont invités à coopter leurs représentants.

#### 2.4 – Collège des services publics (hors délégués de services publics communautaires)

Il comprend 15 membres, soit :

- o 1 représentant de chacune des universités et écoles suivantes : UTBM, UFR STGI, IUT, CFA, CFAI, GRETA
- o 1 représentant de l'Hôpital Belfort-Montbéliard
- o 1 représentant de la CAF,
- o 1 représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- o 1 représentant de Pôle Emploi
- o 1 représentant de chacun des bailleurs sociaux suivants : Habitat 25, IDEHA, NEOLIA

#### 2.5 – Collège des personnalités qualifiées

Il comprend 10 membres désignés par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard parmi les citoyens impliqués dans la vie économique, associative et culturelle du Pays de Montbéliard.

#### 2.6 – Collège des citoyens volontaires

Il est composé de 29 personnes volontaires, soit 1 personne par commune membre de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard.

Pour la désignation des citoyens volontaires, un appel à candidatures est lancé auprès du public. Dans le cas où plusieurs candidats se manifestent pour représenter une même commune, un tirage au sort sera mis en place pour désigner la personne retenue.

### 3 – LA QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Les membres du Conseil de Développement résident ou exercent leur activité professionnelle sur le territoire de la CAPM.

Les personnes détenant un mandat électif local (maires, adjoints, conseillers communautaires, conseillers généraux et régionaux, à l'exception des conseillers municipaux) ou national, ainsi que les personnes occupant un emploi d'encadrement dans les services de la CAPM ne peuvent pas être membres du Conseil de Développement.

Les membres du CODEV siègent intuitu personae. Ils ne perçoivent aucune indemnité. Ils sont désignés pour une durée de 3 ans : ce mandat est reconductible.

La qualité de membre du Conseil de Développement se perd par démission écrite ou perte de lien avec le territoire. Lorsque la personne a été désignée par un organisme, celui-ci est invité à désigner un nouveau représentant. Dans le cas contraire, le siège reste vacant jusqu'au renouvellement suivant du Conseil.

### 4 – ORGANISATION DES TRAVAUX

#### 4.1 – Le Président

Le Président du Conseil de Développement est nommé par le Président de la Communauté d'Agglomération parmi ses membres.

Il s'assure du bon déroulement des bureaux, dont il arrête les ordres du jour. Il invite aux réunions des bureaux et séances plénières.

Il préside les séances plénières.

#### 4.2 – Le Bureau

Chaque collège désigne un représentant au Bureau du Conseil de Développement, qui compte donc 6 membres.

Le Bureau organise le travail du Conseil, définit le programme de travail et les ordres du jour.

Le programme de travail du Conseil de Développement comprend :  
- les questions soumises à son avis par le Président de la CAPM  
- les sujets dont il souhaite se saisir par décision à la majorité des membres du bureau).

En cas d'auto-saisine, le Président du Conseil de Développement informe par écrit le Président de la CAPM de l'engagement de cette réflexion.

#### 4.3 – Les commissions et groupes de travail

Le Bureau constitue autant que de besoin des commissions et groupes de travail, qui doivent obligatoirement comprendre des représentants des différents collèges. Chaque membre du Conseil de Développement participe à au moins une commission ou groupe de travail.

#### 4.4 – Les séances plénières

Le Conseil de Développement se réunit en séance plénière au moins deux fois par an, et chaque fois qu'il est nécessaire de formaliser un avis.

Les séances plénières sont publiques.

### 5 – MOYENS

Deux agents de la Communauté d'Agglomération (un/une chargé/e de mission et un/une secrétaire) assurent le secrétariat général du Conseil de Développement.

La Communauté d'Agglomération apporte en outre un soutien logistique et administratif au fonctionnement du Conseil de Développement. Un budget de fonctionnement lui est alloué chaque année.

Les frais de déplacement des membres du Conseil de Développement sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération selon les mêmes modalités que celles prévues pour les membres élus du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Développement peut solliciter l'expertise des services de la CAPM, de l'Agence d'Urbanisme et de Développement, et de manière générale de toute personne susceptible de contribuer à son information.

Fait à Montbéliard  
Le 31 mai 2013

Le Président



**Monsieur Pierre LAMARD**  
**Président du Conseil de développement**  
**Pays de Montbéliard Agglomération**  
**8 avenue des Alliés**  
**BP 98407**  
**25208 Montbéliard cedex**

**Besançon, le 15 juillet 2015**

Monsieur le Président,

Le CESE de Franche-Comté et le CESE de Bourgogne vous ont sollicité pour intervenir devant un groupe de travail, dans le cadre d'une réflexion commune relative à la gouvernance.

Votre intervention effectuée le vendredi 12 juin 2015 a retenu toute l'attention des conseillers.

Ils ont vivement apprécié la qualité de votre présentation et des échanges relatifs à l'action du Conseil de développement du Pays de Montbéliard Agglomération.

Les conseillers ont été particulièrement attentifs aux modalités de travail mises en place avec les Elus locaux, qui ont permis d'instaurer une confiance mutuelle et un dialogue équilibré. En outre, la création d'un collège des citoyens volontaires est une initiative qui mérite d'être saluée, ces conseillers représentant directement les citoyens des 29 communes de l'agglomération de Montbéliard. Ces dispositions constituent des rouages importants pour faire valoir le point de vue de la société civile dans les projets mis en œuvre sur ce territoire.

En vous remerciant pour votre précieuse coopération et celle de votre collaborateur, M. Jilali El RHAZ, nous vous précisons que vous serez naturellement tenus informés de la suite des travaux menés par nos assemblées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**François BERTHELON**

**Dominique ROY**

**Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne**  
17 Boulevard de la Trémouille -  
CS 23502 - 21035 Dijon  
Tél. 03 80 44 34 32 - Fax. 03 80 44 33 09  
E-mail : [ceser@cr-bourgogne.fr](mailto:ceser@cr-bourgogne.fr)

**Conseil économique, social et environnemental de Franche-Comté**  
Hôtel de Région - 4 square Castan- CS51857  
25031 Besançon cedex  
Tél. 03 81 61 62 90 - Fax. 03 81 82 83 03  
Email : [cese@franche-comte.fr](mailto:cese@franche-comte.fr)

Parce que ce sont des Femmes et des Hommes de ce territoire qui contribuent à cette dynamique, un hommage appuyé doit être fait aux personnes qui nous ont quittés brutalement au cours de cette mandature.

Hommage à :

Madame **Guylène MATTI** (Collège des Associations - CNL)

Monsieur **Jan ROSS** (Collège des Citoyens volontaires - Grand-Charmont)

Monsieur **Jean-Pierre CASTANG** (Collège des Citoyens volontaires - Sainte Suzanne)

Monsieur **Manuel GONZALES ALVAREZ CAMPANA** (Collège des Citoyens volontaires - Vieux-Charmont)

Monsieur **Denis DEMARCY** (Collèges des Associations - Club de tir du Fort Lachaux)

**Conseil de Développement** | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cédex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

[codev@agglo-montbeliard.fr](mailto:codev@agglo-montbeliard.fr)  
[www.codev.agglo-montbeliard.fr](http://www.codev.agglo-montbeliard.fr)

